



**Syndicat Mixte Départemental
de l'Eau et de l'Assainissement**

COMPTE RENDU RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 2015

Invités (Maires et délégués) : 79

Présents : 28

M. Bonrepaux remercie les délégués et maires pour leur présence. Il rappelle que le but de cette réunion est de présenter les actions menées par le syndicat, de mieux appréhender son fonctionnement. Il souligne que lors des assemblées générales certains maires ou délégués n'osent pas intervenir. Cette réunion permettra d'avoir des échanges plus personnels sur les problèmes rencontrés dans leur commune. Il leur précise qu'ils sont les intermédiaires entre les abonnés et le syndicat.

Monsieur le Président demande à M. Bousquet de présenter le Powerpoint. Il indique aux membres présents qu'ils n'hésitent pas à tout moment d'interrompre la présentation pour poser des questions.

❶ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE, DU SERVICE

Monsieur Bousquet indique que le but des réunions territoriales est de venir au plus près des maires et délégués pour présenter les activités du syndicat et faire un bilan sur l'année 2014. Il leur rappelle qu'ils peuvent poser des questions tant administratives que sur les travaux ou l'exploitation.

Il présente rapidement le SMDEA qui est composé de 297 communes et que cette année, il a 10 ans de vie. Le SMDEA a connu 4 grandes phases successives d'intégration. 6 unités territoriales sont réparties sur tout le territoire syndical avec l'appui d'un siège social basé à Saint Paul de Jarrat avec l'administratif et des équipes spécialisées intervenant sur tout le territoire syndical.

M. Bousquet précise que le diaporama, qui va être diffusé, explique le fonctionnement du SMDEA et surtout la place du territoire du Pays de Foix dans le syndicat.

L'unité territoriale du Pays de Foix représente 20% d'abonnés en eau potable avec 18% de captages et 17% d'abonnés en assainissement collectif avec 10% d'équipements en station d'épuration. Le nombre d'agents affectés à l'unité territoriale basée à Foix est de 17 pour 222 agents du syndicat.

31 agents centralisés à Saint Paul de Jarrat viennent en appui technique sur toutes les unités territoriales.

M. Bousquet rappelle le service d'urgence du syndicat qui intervient en astreinte. Les agents peuvent intervenir le soir ou le week-end, 365 j par an et 24h/24. Il souligne que de nombreuses interventions ont lieu le week-end et surtout pour des résidences secondaires. Il précise que 16 agents sont mobilisés en astreinte ainsi qu'un chef d'astreinte.

② BILAN SUR L'EXPLOITATION

M. Bousquet donne la parole à M. Garcia-Alcubilla Roberto pour présenter le bilan sur les interventions de la direction de l'Exploitation.

M. Garcia-Alcubilla donne le détail des interventions qui se sont déroulées sur l'année 2014 tant sur les contrôles sanitaires effectués par l'ARS, les interventions des agents du syndicat que sur les moyens humains. Il rappelle que l'eau potable est le produit le plus contrôlé.

Il fait un point sur les interventions 2014 concernant plus précisément l'unité territoriale du Pays de Foix. Les agents ont effectué des interventions courantes, des interventions pour améliorer le patrimoine, des interventions d'urgence en curatif et en astreintes. Les agents interviennent quotidiennement pour distribuer une eau de qualité et en quantité.

Concernant la gestion des urgences (curatif), 926 ont eu lieu sur l'UTE du Pays de Foix dont 149 en astreintes week-end & jours fériés ou le soir en semaine.

M. Garcia-Alcubilla informe les délégués que pour l'UTE du Pays de Foix, le taux de conformité des analyses bactériologiques est de 87.50% et un taux de conformité pour les analyses physico-chimiques de 96.32%. Il rappelle que sur l'ensemble du territoire syndical, ces taux sont respectivement de 89.37% et 97.04%.

Sur l'ensemble du territoire syndical, 9% de la population est desservie en eau non-conforme en 2014 contre 13% en 2013. Pour le territoire du Pays de Foix, 6.6% de la population est desservie par une eau non potable soit 25 unités de distribution (captages) dont 11 sont qualifiées d'urgentes à traiter.

M. Bousquet rappelle que le travail sur la qualité de l'eau est essentiel et important sans toutefois délaissé l'assainissement.

③ POINT SUR LES TRAVAUX

M. Bousquet indique que sur les 6 dernières années, le syndicat a investi 75 M d'euros ce qui représente en terme de travaux de 13 M d'€ par an sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2015, le programme prévisionnel d'investissement est de 16 M dont 13 M en travaux avec un recours à l'emprunt de 4 M 2 d'€ et un montant de subvention de l'ordre de 6 M 4 d'€ donné principalement par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ariège. Il souligne que le patrimoine du syndicat est très difficile à entretenir.

M. Pédoussat Christian détaille et commente la liste des principales opérations du programme 2015 en eau potable et en assainissement sur le territoire du Pays de Foix.

M. Bousquet donne la parole à Mme Cavallès, Directrice du Développement, pour la présentation du programme pluriannuel 2015-2020.

Mme Cavallès détaille la liste des opérations qui sont à venir à court et moyen terme où est identifiée un certain nombre d'opérations. Pour construire ce programme, 2 orientations ont prévalu. La première est le choix d'investir dans le renouvellement, la réhabilitation du patrimoine existant de manière à garantir son bon état voir l'améliorer et le sécuriser. La seconde est celle de doter tout le territoire syndical progressivement des équipements manquants.

Un montant de travaux de 200 M€ a été recensé dont 121 M€ sur 5 ans dans cinq domaines particuliers.

M. Bousquet indique aux membres présents durant ce laps de temps la réglementation peut devenir contraignante sur certains domaines et qui oblige le syndicat à faire des choix différents dans les travaux à exécuter.

Il donne quelques chiffres pour mesurer l'importance et la complexité du travail à accomplir. Il rappelle que le syndicat a 5 000 km de tuyaux dont 1 000 km en assainissement, 13 000 ouvrages hydrauliques et 500 points de captage à entretenir.

4 POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

M. Rescanières, Directeur des Affaires Financières, présente deux indicateurs budgétaires, à savoir le résultat de l'exercice en section de fonctionnement et l'autofinancement insuffisant au regard des travaux à réaliser.

☞ pour l'avenir : toujours le même objectif qui est de tendre vers une évolution des recettes de fonctionnement plus rapide que celle des dépenses afin de rétablir durablement l'autofinancement

M. Rescanières détaille ensuite les prévisions budgétaires de 2015. Il précise que l'évolution des dépenses n'est pas à périmètre constant. L'évolution des dépenses est de l'ordre de 3%. L'augmentation des recettes pour 2015 est de l'ordre de 1%. Le syndicat s'est mis dans une situation de fragilité en dégradant l'épargne nette. Tout l'exercice pour 2015 consiste à maximiser les recettes et à minimiser les dépenses réelles de fonctionnement de manière à améliorer le ratio d'autofinancement meilleur en réalisation qu'en prévisions.

M. Bousquet souligne que le syndicat a un programme ambitieux. Il présente les orientations stratégiques pour l'avenir, à savoir

- répondre aux contraintes de plus en plus fortes (sanitaires et environnementales)
- conforter les recettes du SMDEA en passant par plusieurs leviers.
 - 1^{er} axe réajustement des tarifs : l'augmentation sera incontournable en raison de la baisse des consommations.
 - 2^{ème} axe : asseoir les recettes (recherche des mauvais payeurs surtout en assainissement par souci d'équité)
- instaurer une véritable culture de la recette
 - amélioration de la facturation
 - participation active des élus par rapport aux taxes d'urbanisme (envoi des informations au service d'urbanisme)
- maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte difficile

M. Bousquet détaille l'évolution des tarifs et la logique d'harmonisation. Il rappelle, qu'à sa création, le syndicat comptait 100 tarifs. Pour l'année 2015, il y en a 5 tarifs pour l'eau et 4 tarifs pour l'assainissement. En 2016, le syndicat sera en capacité de proposer un prix unique pour tous les abonnés. Le prix moyen du m³ d'eau potable en 2015 est de 2.08 € TTC avec une part fixe à 60 €. Le prix moyen du m³ pour l'assainissement en 2015 est de 2.10 € TTC avec une part fixe à 65 €.

Il précise que ce tarif unique sera plus équitable pour tous.

⑤ RELATIONS AVEC LES ABONNES

M. Rescanières indique que le syndicat a fait des progrès mais qu'il en reste à faire.

Les axes de travail menés durant les années écoulées et en 2015 :

- l'amélioration de l'outil de travail
- la professionnalisation des acteurs
- l'amélioration de la sécurité juridique
- la mise en ligne du site Internet aujourd'hui opérationnel (smdea09.fr)

Les actions à mener pour 2016 sont :

- l'amélioration de la base de données au renforcement des recettes
- l'amélioration de la communication et des services aux usagers

M. Rescanières rappelle les différents moyens de paiement : TIPI, mensualisation, prélèvement à échéance. Le syndicat doit arriver à mieux communiquer pour faire connaître ces nouveaux moyens de paiement qui sont méconnus et qui peuvent répondre à la problématique de certains abonnés.

En complémentarité avec le site Internet, il indique que le syndicat va développer, au cours de l'année 2016, le portail e-abonnés pour amener plus de services aux usagers.

M. Bousquet précise que c'est un travail important qui a été fait en matière de vente d'eau.

En conclusion, M. Bousquet rappelle que le syndicat n'est pas une structure commerciale. Le seul objectif consiste à maintenir la qualité des services proposés aux usagers et les améliorer, d'investir pour l'avenir, de conforter les recettes structurelles et améliorer la performance du SMDEA.

M. Bonrepaux informe les délégués de la difficulté rencontrée par les services du syndicat pour obtenir les autorisations de passage indispensables pour réaliser des travaux. Il rappelle que le syndicat a hérité de réseaux déjà construits et souvent sans autorisation.

* *

*

DEBAT

Monsieur Bonrepaux donne la parole aux membres présents et leur précise qu'ils peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

❖ *M. Jean-Claude ALLABERT – commune de ROQUEFIXADE* : rappelle les propos de M. le Directeur concernant l'obligation de veiller à l'aspect sanitaire de l'eau distribuée. Un programme de travaux a été présenté pour 2015-2020. Il souhaiterait savoir si les travaux pour sa commune sont plus près de 2015 ou de 2020 sachant que, depuis 2001, la commune de Roquefixade a une interdiction préfectorale pour la consommation de l'eau. La seconde question concerne l'assainissement du village.

M. Bonrepaux rappelle que, lors de la création du syndicat, le principal problème que le syndicat voyait c'était l'assainissement. Il y avait partout des stations d'épuration à refaire. Mais petit à petit, c'est la qualité de l'eau qui est devenue le problème le plus importante. Les normes sont plus exigeantes que par le passé. Lorsque le Soubidou a été capté, il était question d'alimenter Nalzen, Freychenet et Roquefixade. Mais la commune de Roquefixade n'a pas voulu. Depuis, la commune a adhéré. Cependant pour aller de la canalisation jusqu'à la commune, il faut passer dans des propriétés privées. Le maire s'est démené pour obtenir ces autorisations mais il n'a pas pu les avoir. Une déclaration d'utilité publique doit être lancée. Il souligne que desservir de l'eau de qualité fait partie de ses priorités et des priorités du syndicat.

M. Bousquet fait un point d'avancement sur le dossier. Il souligne qu'il faut bien faire la procédure mais avant il faut faire un tracé et justifier que c'est le bon au niveau de la Préfecture. La consigne est d'aller directement sur la DUP en raison de la position des propriétaires. Il espère pouvoir sortir dans le courant de l'année 2016 la DUP. Au mieux les travaux pourraient se réaliser en 2017 voire 2018. Pour la seconde question, l'assainissement de Roquefixade ne fait pas partie des premières urgences même s'il faut le faire.

Il indique que le syndicat ne peut pas poser un plan pluriannuel d'investissement car en permanence il y a une évolution de la réglementation ou des circonstances particulières où les services doivent réaliser des travaux.

M. Bonrepaux précise que si la mairie peut obtenir plus facilement les autorisations, les travaux peuvent se prévoir en 2016.

❖ *M. Hubert LABEUR – commune de SAINT PAUL DE JARRAT* : veut soulever le problème des conformités sur les raccordements. Notamment sur un lotissement, il y a eu des branchements pirates, de l'assainissement sur le pluvial ou inversement. Des contrôles ont été effectués par le syndicat. Sur 29 maisons pratiquement douze sont non conformes. Il voudrait savoir quelle est la procédure et si elle incombe en totalité au syndicat. La mairie veut bien faire les courriers mais elle n'a pas de moyens pour les contraindre.

M. Bousquet souligne que le syndicat a la compétence assainissement avec l'expertise pour dire si c'est conforme ou pas. A l'inverse, le syndicat n'a pas, juridiquement, de pouvoir coercitif pour imposer des travaux aux propriétaires. C'est au titre du pouvoir de police que le maire peut le faire. Le syndicat peut accompagner la mairie et dire pour quelles raisons ce n'est pas conforme. Le maire avec le pouvoir de police peut les mettre en demeure d'exécuter les travaux.

M. Labeur dit qu'il avait mal interprété l'article 42 du règlement concernant les infractions qui peuvent donner lieu à des sanctions financières prévues par la réglementation.

M. Bousquet précise que la sanction financière est différente de l'obligation de refaire son branchement.

M. Labeur indique que les courriers sont prêts à partir et qu'une copie sera transmise au syndicat.

M. Bousquet lui dit de ne pas hésiter à solliciter les services pour un appui technique et administratif si besoin.

M. Bonrepaux rappelle que 150 communes n'ont pas encore l'assainissement dans le bourg centre alors que les communes le demandent souvent pour des hameaux. Il indique que Ganac a été raccordé suite à la construction de la station d'épuration du Pays de Foix. Il précise que l'objectif est de raccorder Saint Pierre de Rivière mais avant il faut faire une tranche de travaux pour que tout le village soit en assainissement collectif. Après ce sera le tour de Brassac d'être raccordé.

Lors des réunions, beaucoup de communes demandent des travaux. Mais le syndicat a des contraintes. La première, c'est que les recettes viennent des abonnés. C'est pour cette raison que les services vérifient si tous les abonnés qui bénéficient du service sont dans la base de données. Ce qui n'est pas toujours le cas surtout en assainissement. Cette recette est la plus importante pour le syndicat. La deuxième contrainte, c'est les dépenses. Elles sont de trois sortes : le personnel, les frais de fonctionnement (produits, énergie, taxes reversées aux Agences de l'Eau, analyses) et les annuités d'emprunts. Il rappelle que le syndicat a repris les emprunts des communes et paye les annuités depuis 10 ans. La dette du syndicat est de 50 M€. Elle ne peut pas être augmentée indéfiniment. Pour avoir plus d'autofinancement et avoir une marge de manœuvre pour faire des travaux, le syndicat doit augmenter les tarifs progressivement. Le syndicat doit trouver un équilibre entre les emprunts et l'augmentation des tarifs.

Il souligne qu'il faut que tout le monde prenne conscience que si le syndicat veut équiper tout le département de façon convenable, il faut continuer à investir.

❖ *M. Paul CAYROL – commune de BENAC* : rappelle qu'il a rencontré MM. Bousquet et Garcia et qu'il est dans l'attente d'une enquête d'utilité publique pour déclasser le hameau de Garbet d'assainissement collectif en assainissement individuel afin de permettre à des personnes de faire des travaux et de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau. Il aimerait que le dossier concernant une adduction d'eau à créer sur 400 mètres avance.

Sur la question du zonage d'assainissement, M. Bousquet lui indique que le dossier va être porté en 2016. Il rappelle que le syndicat a revu tous les zonages en consultant la totalité des communes pour avis. Les dossiers sont présentés régulièrement au Conseil d'Administration. Il précise qu'il a demandé au service Urbanisme de rassembler les communes qui ont des problématiques similaires et de faire des enquêtes publiques en groupant 5 à 6 communes. Pour la question sur l'eau potable, il le rappellera pour les questions techniques.

❖ *M. Jean-Claude SERRES – commune de l'HERM* : s'inquiète pour la distribution de l'eau à ces abonnés. Il rappelle que de l'Herm est distribuée à 5 communes dont Gudas qui construit à tout va. Il voudrait savoir s'il existe une solution à son problème.

M. Bousquet répond qu'il a vu passer son courrier qui est à l'étude.

M. Pédoussat précise que l'eau est captée et traitée sur l'Herm et qu'ensuite elle est distribuée sur l'Herm, Arabaux, Gudas, Villeneuve du Bosc et Dalou. Les premiers travaux qui vont être réalisés sont ceux de Dalou d'ici la fin de l'année. 25 branchements vont être supprimés de l'Herm et basculés sur l'eau de La Tour du Crieu. Pour Gudas, le syndicat lui vend de l'eau mais ne la maîtrise pas car cette commune n'est pas adhérente. Pour l'eau de l'Herm, elle fait partie du programme UDAF. Dans ce cadre, une amélioration du captage est prévue. Le traitement se fera à la source donc un réservoir sera construit en remplacement de la réserve de 3 m³ qui existe aujourd'hui.

❖ *M. Pierre VILLE – commune de GANAC* : rappelle les propos de M. Bousquet concernant le professionnalisme des services. Il atteste de ce professionnalisme pour les travaux entrepris sur sa commune que ce soit dans le suivi du chantier pour l'assainissement. Il précise que ce professionnalisme se retrouve également dans le service de l'eau potable, pendant les astreintes. Les agents sont toujours présents ce qui est très utile pour les communes et il souhaite le souligner.

❖ *Mme Elisabeth CLAIN – commune de FOIX* : excuse tout d'abord M. Mêler, maire de Foix, pour son absence. Elle souhaite dire que la ville de Foix est très satisfaite de la qualité des services et de la réactivité. Elle souligne que quand les choses ne vont pas c'est dit haut et fort mais quand tout va bien il faut savoir également le dire. Sa question concerne la mensualisation. Elle pense qu'il faudrait que le syndicat communique mieux car c'est difficile à lire sur la facture en joignant une lettre explicative.

Mme Gomes indique qu'une lettre avait été envoyée après l'assemblée générale du mois de décembre 2014. La mensualisation a été précisée sur les règlements de service. Elle constate que le syndicat a enregistré très peu d'adhésion à ce système de paiement par rapport aux appels téléphoniques reçus. Elle indique que certaines communes ont relayées ce message dans leur journal municipal. Avec la mise en service du portail e-abonnés, il sera possible aux abonnés de se mensualiser.

M. Bousquet précise que l'année 2015 est une année de rodage. Les pratiques ont été changées en interne. La mensualisation se fait progressivement. Il faut que la mensualisation monte en puissance. Il rappelle qu'il existe toujours la possibilité de demander un échelonnement au Payeur Départemental.

M. Bonrepaux rappelle aux délégués et maires l'importance d'être présents lors des assemblées générales pour voter les mesures qui concernent le fonctionnement du syndicat et de ce fait les concernent également. Il précise que la prochaine aura lieu le 17 décembre à Ferrières avec la présentation des orientations budgétaires et le vote des tarifs.

CONCLUSION

Le Président remercie chaleureusement tous les participants pour leurs questions et l'intérêt qu'ils apportent à l'évolution du syndicat.

Le Président du SMDEA

Augustin BONREPAUX